

Notice d'information sur le module Asset Liability Management

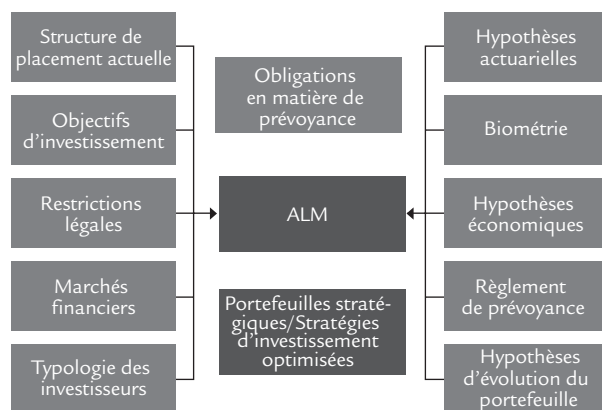


Les avantages.

Le module Asset Liability Management (ALM) consiste à analyser les actifs et les passifs de votre caisse de pensions. Sur la base des chiffres clés ainsi obtenus, on définit une stratégie de placement qui vise à garantir, à moyen et long terme, que les engagements liés à la prévoyance seront couverts par la fortune disponible. Grâce à ce processus, le conseil de fondation dispose d'une vue plus transparente de la situation financière de l'institution de prévoyance et donc, d'une base de décision pour la stratégie de placement future.

Le résultat de l'analyse permet au conseil de fondation de prendre des décisions concernant l'allocation initiale des actifs, de porter un regard critique sur l'allocation existante, et éventuellement de l'optimiser.

Les facteurs déterminants pour l'analyse ALM.



S'il s'avère, au vu des résultats de l'analyse, que la stratégie adoptée jusqu'à présent est la bonne, l'allocation stratégique des actifs n'a pas besoin d'être adaptée. Dans le cas contraire, nous vous proposons une nouvelle allocation stratégique des actifs. Lorsque les engagements d'une caisse de pensions ont subi des modifications importantes (fusion, liquidation partielle, etc.), qui sont intervenues au cours des années précédentes et ont considérablement modifié la capacité d'assumer le risque ou les rendements visés, une révision de l'allocation stratégique des actifs peut s'avérer nécessaire.

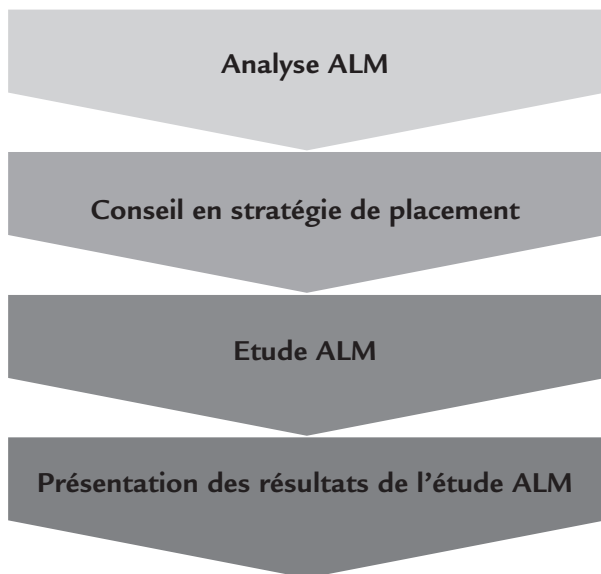
Votre partenaire: Swiss Life Asset Management.

Swiss Life Asset Management, l'un des premiers gestionnaires de fortune institutionnelle de Suisse, propose des solutions intéressantes et novatrices qui se caractérisent par des résultats durables et supérieurs à la moyenne, ainsi que par un suivi des clients de premier ordre.

- Swiss Life Asset Management est une filiale du groupe Swiss Life. Elle fait donc partie d'une organisation riche de bientôt 150 ans d'expérience dans le domaine de la gestion de fortune. Elle a commencé à administrer des mandats pour les investisseurs institutionnels (caisses de pensions) en 1985.
- Avec un volume d'actifs sous gestion de 100 milliards de francs suisses, Swiss Life Asset Management est le quatrième gestionnaire de fortune institutionnelle en Suisse.
- Grâce à un élargissement de sa clientèle d'investisseurs institutionnels au cours des dernières années, Swiss Life Asset Management a pu considérablement augmenter la part de la fortune gérée pour des tiers.
- En raison de la concentration de son activité sur les besoins des investisseurs institutionnels dans le secteur de la prévoyance, Swiss Life Asset Management peut se prévaloir, en tant que partie intégrante du plus grand groupe suisse d'assurance sur la vie, d'une compréhension fine de la gestion des actifs des caisses de pensions, qui tient également compte des obligations de ces dernières.
- Swiss Life Asset Management est persuadée que l'exploitation des inefficiences du marché associée à une gestion active et à une focalisation sur le long terme permet de générer une plus-value. C'est la raison pour laquelle Swiss Life Asset Management s'appuie sur un processus de placement structuré, cohérent et discipliné.

Ce que nous vous offrons concrètement.

Schéma de notre offre ALM:



Analyse ALM.

Dans une première phase, les données spécifiques de la caisse de pensions sont soigneusement analysées. L'analyse ALM nous permet de déterminer les éléments suivants:

- degré de couverture actuel et capacité d'assumer le risque,
- objectif de rendement et rendement tolérable,
- visualisation de la situation du portefeuille actuel et de la courbe avec d'autres portefeuilles efficients.

Conseil en stratégie de placement.

Les éléments déterminés dans la phase d'analyse sont intégrés dans le conseil en stratégie de placement, lequel comporte les points suivants:

- évaluation du portefeuille de référence en tenant compte de la capacité d'assumer le risque, de l'objectif de rendement et des portefeuilles efficients,
- recommandation d'allocation stratégique des actifs à partir du portefeuille de référence proposé,
- définition d'un benchmark,
- recommandation personnalisée d'ajustement du portefeuille.

Grâce à l'allocation stratégique des actifs, vous disposez également des données suivantes:

- évolution escomptée du degré de couverture ainsi que de ses marges de fluctuation,
- probabilités de défaillance,
- réserves de fluctuation des valeurs nécessaires et fonds libres restants.

Etude ALM.

Les résultats de l'analyse et du conseil en stratégie de placement sont directement intégrés dans l'étude ALM. Sur demande, l'étude peut inclure des scénarios tels que ceux-ci:

- augmentation annuelle des rentes de vieillesse en cours à concurrence d'un pourcentage fixé individuellement (par ex. pour la compensation du renchérissement),
- modification des bases techniques de constitution des réserves pour les rentes de vieillesse en cours,
- augmentation unique de la réserve mathématique en utilisant des fonds libres.

Présentation des résultats de l'étude ALM.

Les résultats de l'étude ALM sont commentés sur place lors de leur présentation (conseil de fondation, commission de placement). Durant la discussion, nous insistons sur le conseil individuel en stratégie de placement.

Les points forts.

- Sur la base d'un processus structuré, vous définissez une stratégie de placement adaptée à la situation de votre institution de prévoyance.
- Le portefeuille efficient de référence, structuré en fonction des besoins de votre caisse de pensions, est évalué en fonction de l'objectif de rendement, de la capacité d'assumer le risque, des chiffres clés déterminants et de l'évolution probable des placements optimisés.
- L'allocation stratégique des actifs définie d'après l'étude ALM vise à garantir à moyen ou long terme que la fortune disponible couvrira les engagements liés à la prévoyance.
- Vous connaissez les probabilités de défaillance et le montant nécessaire des réserves de fluctuation. Vous avez ainsi une vue transparente de la capacité de votre caisse de pensions d'assumer le risque.